

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits listes A et B à intégrer au dossier technique «amiante»

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5, R1334-23 et 24, R1334-27 du Code de la Santé Publique ;  
Arrêté du 12 décembre 2012, arrêtés du 21 décembre 2012 (Liste A et B);

PROGRAMME DTA\_36LAVOISIER

36 RUE LAVOISIER

77000 MELUN



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	Autres	Adresse :	36 RUE LAVOISIER 77000 MELUN
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 DTA_36LAVOISIER	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Le repérage a été réalisé le :	14/05/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Abdessamad RHENZOUR	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	DTI3342	Adresse assurance :	<b>313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX</b>
Date d'obtention :	23/11/2017	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur :	DEKRA 5 avenue Garlande - 92220 BAGNEUX	Date de validité :	31/12/2019

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 27/05/2019**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Abdessamad RHENZOUR**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C\ SOMMAIRE .....	3
D\ CONCLUSIONS .....	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante .....	5
Recommandations pour les matériaux de la liste B contenant de l'amiante .....	6
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	7
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	8
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	8
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	9
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	17
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	24
GRILLE D'EVALUATION .....	28
CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT .....	29
GRILLE D'EVALUATION .....	30
CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT .....	31
ATTESTATION(S).....	32
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	33

## D\ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	ECHANTILLON	METHODE	ETAT	RESULTAT
Locaux vide-ordures	R-1	Conduit Amiante ciment		Conduits	DTA_36LAVOISI ERP001	JP	EP	Amiante détectée
Dégagement 2	R-1	Conduit Amiante ciment		Conduits	DTA_36LAVOISI ERP004	JP	EP	Amiante détectée

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

*(Voir ci-dessous obligations réglementaires)*

*Liste des locaux non visités et justification*

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

*Liste des éléments non inspectés et justification*

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

### Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)

« Les propriétaires des parties communes d'immeubles constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier technique amiante " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.

Le dossier technique amiante mentionné au I de l'article R. 1334-29-5 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties communes concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier technique amiante à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

## Recommandations pour les matériaux de la liste B contenant de l'amiante

### Conclusions possibles

<b>EP</b>	Evaluation périodique
<b>AC1</b>	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau
<b>AC2</b>	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau

#### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) **contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;**
- b) **rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.**

#### « Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) **rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;**
- b) **procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;**
- c) **veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;**
- d) **contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.**

#### « Action corrective de second niveau »

**Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.**

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) **prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;**
- b) **procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;**
- c) **mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;**
- d) **contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.**

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

### Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

### Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

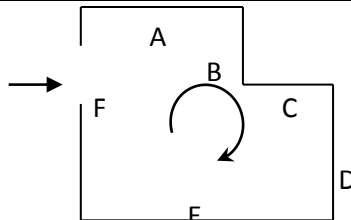
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS



## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE
Gaine technique Gaz	RC		OUI
Gaine technique EDF	RC		OUI
Local Stock 1	RC		OUI
Entrée	RC		OUI
	RC		OUI
Locaux vide-ordures	RC		OUI
Aération	RC		OUI
Hall	RC		OUI
Gaines vide-ordures	RC		OUI
	RC		OUI
Cages d'escalier	RC		OUI
	R-1		OUI
Dégagement 4	R-1		OUI
	R-1		OUI
Dégagement 5	R-1		OUI
Réserve 1	R-1		OUI
Réserve 2	R-1		OUI
Caves privatives	R-1		OUI
Caves privatives	R-1		OUI
Dégagement 1	R-1		OUI
Caves privatives	R-1		OUI
Locaux vide-ordures	R-1		OUI
Gaine technique EDF	R-1		OUI
Dégagement 3	R-1		OUI
Local 1	R-1		OUI
Caves privatives	R-1		OUI
Dégagement 2	R-1		OUI
Gaine technique EDF	R+1		OUI
Gaine technique Gaz	R+1		OUI
Cages d'escalier	R+1		OUI
	R+1		OUI
	R+1		OUI
Locaux vide-ordures	R+1		OUI
Aération	R+1		OUI
Palier 1	R+1		OUI
Gaines vide-ordures	R+1		OUI
Gaine technique EDF	R+2		OUI
Gaine technique Gaz	R+2		OUI
Cages d'escalier	R+2		OUI
	R+2		OUI
	R+2		OUI
Locaux vide-ordures	R+2		OUI
Aération	R+2		OUI
Palier 2	R+2		OUI

Gaines vide-ordures	R+2		OUI
Gaine technique EDF	R+3		OUI
Gaine technique Gaz	R+3		OUI
Cages d'escalier	R+3		OUI
	R+3		OUI
	R+3		OUI
Locaux vide-ordures	R+3		OUI
Aération	R+3		OUI
Palier 3	R+3		OUI
Gaines vide-ordures	R+3		OUI
Gaine technique EDF	R+4		OUI
Gaine technique Gaz	R+4		OUI
Cages d'escalier	R+4		OUI
	R+4		OUI
	R+4		OUI
Locaux vide-ordures	R+4		OUI
Aération	R+4		OUI
Dégagement	R+4		OUI
Gaines vide-ordures	R+4		OUI
Toiture 1	R+4		OUI

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Gaine technique Gaz									
Gaine technique EDF									
Local Stock 1									
Entrée									
Locaux vide-ordures									
Aération									
Hall									
Gaines vide-ordures									
Cages d'escalier									
Dégagement 4						Flocage			
Dégagement 5						Flocage			
Réserve 1						Flocage			
Réserve 2						Flocage			
Caves privatives									
Caves privatives									
Dégagement 1									
Caves privatives									
Locaux vide-ordures						Peinture			
Gaine technique EDF									
Dégagement 3						Flocage			
Local 1					Dalle de sol	Placoplâtre			

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Caves privatives									
Dégagement 2						Flocage			
Gaine technique EDF									
Gaine technique Gaz									
Cages d'escalier									
Locaux vide- ordures									
Aération									
Palier 1									
Gaines vide- ordures									
Gaine technique EDF									
Gaine technique Gaz									
Cages d'escalier									
Locaux vide- ordures									
Aération									
Palier 2									
Gaines vide- ordures									
Gaine technique EDF									
Gaine technique Gaz									
Cages d'escalier									

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Locaux vide-ordures									
Aération									
Palier 3									
Gaines vide-ordures									
Gaine technique EDF									
Gaine technique Gaz									
Cages d'escalier									
Locaux vide-ordures									
Aération									
Dégagement									
Gaines vide-ordures									
Toiture 1									

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR JUGEMENT PERSONNEL OU ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESSCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Locaux vide-ordures	R-1	Conduit Amiante ciment		DTA_36LAVOIS IERP001	Conduits	EP	Amiante détectée	JP
Dégagement 2	R-1	Conduit Amiante ciment		DTA_36LAVOIS IERP004	Conduits	EP	Amiante détectée	JP

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS APRELEVES	DESSCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Locaux vide-ordures	RC	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOIS IERP005	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégagement 1	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	DTA_36LAVOIS IERP006	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégagement 3	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOIS IERP007	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Local 1	R-1	Dalle de sol	Dalle dure cassante beige + colle polymère jaune avec poussières non séparable	DTA_36LAVOIS IERP008	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr1:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Local 1	R-1	Dalle de sol	Matériau beige en vrac	DTA_36LAVOIS IERP008	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégagement 4	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOIS IERP005	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Réserve 1	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières	DTA_36LAVOIS IERP005	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS APRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
			+ toile beige plâtrée en vrac non séparable					
Réserve 2	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Locaux vide-ordures	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégagement 3	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégagement 2	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	DTA_36LAVOI SIERP005	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Réserve 1	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	DTA_36LAVOI SIERP006	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Réserve 2	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	DTA_36LAVOI SIERP006	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégagement 1	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc	DTA_36LAVOI SIERP006	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS APRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
			non séparable					
Dégagement 3	R-1	Calorifugeage	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	DTA_36LAVOISIERP006	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégagement 4	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOISIERP007	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégagement 5	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOISIERP007	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégagement 3	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOISIERP007	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Dégagement 2	R-1	Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	DTA_36LAVOISIERP007	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO
Local 1	R-1	Dalle de sol	Dalle dure cassante beige + colle polymère jaune avec poussières non séparable	DTA_36LAVOISIERP008	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr1:Amiante non détecté	ZPSO
Local 1	R-1	Dalle de sol	Matériau beige en vrac	DTA_36LAVOISIERP008	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante non détecté	ZPSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP Evaluation périodique
	AC1 Action corrective de premier niveau
	AC2 Action corrective de second niveau



## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Locaux vide-ordures (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Amiante ciment		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante détectée	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Locaux vide-ordures (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Béton		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante non détectée	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Locaux vide-ordures (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit PVC		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante non détectée	

EMPLACEMENT



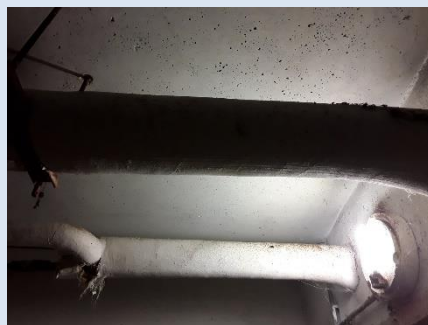
PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP004			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Dégagement 2 (R-1)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Amiante ciment		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante détectée	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP005			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Locaux vide-ordures (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP006			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Dégagement 1 (R-1)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP007			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Dégagement 3 (R-1)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Flocage	Matériau cotonneux blanc avec poussières	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP008			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Local 1 (R-1)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Dalle dure cassante beige + colle polymère jaune avec poussières non séparable	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr1:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP008			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	Local 1 (R-1)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Matériau beige en vrac	14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr2:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP009			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	Toiture 1 (R+4)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Béton		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante non détectée	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP010			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Toiture 1 (R+4)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Béton		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante non détectée	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP011			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019		Toiture 1 (R+4)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Béton		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante non détectée	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : DTA_36LAVOISIERP012			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	DTA_36LAVOISIER 14/05/2019	Toiture 1 (R+4)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit PVC		14/05/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante non détectée	
EMPLACEMENT			



## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES





Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-36386 EN DATE DU 24/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-36386 Réf. Commande Client : DTA_36LAVOISIER-01
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 15/04/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
    - (1)- Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
    - (2)- Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytiques(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.  
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : DTA_36LAVOISIER-01 - 36 RUE LAVOISIER 77000 MELUN				Réf échantillon ITGA : IT071904-40790
Réf échantillon client : DTA_36LAVOISIERP005 / Autres - - - / Locaux vide-ordures Conduits Calorifugeage				Description ITGA : Matériau fibreux jaune avec poussières / Toile beige plâtrée en vrac
* Matériau fibreux jaune avec poussières + toile beige plâtrée en vrac non séparable	META (1)	1	24/04/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : DTA_36LAVOISIER-01 - 36 RUE LAVOISIER 77000 MELUN				Réf échantillon ITGA : IT071904-40791
Réf échantillon client : DTA_36LAVOISIERP006 / Autres - - - / Dégagement 1 Conduits Calorifugeage				Description ITGA : Matériau fibreux jaune / Toile fibreuse blanche / Matériau plâtreux blanc
* Matériau fibreux jaune + toile fibreuse blanche non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	META (1)	1	24/04/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : DTA_36LAVOISIER-01 - 36 RUE LAVOISIER 77000 MELUN				Réf échantillon ITGA : IT071904-40792
Réf échantillon client : DTA_36LAVOISIERP007 / Autres - - - / Dégagement 3 Plafond Flocage				Description ITGA : Matériau cotonneux blanc avec poussières
* Matériau cotonneux blanc avec poussières	META (1)	1	24/04/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/2

Rapport N° : DTA\_36LAVOISIER

24/04/2019 15/41

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME

Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : [www.experthabitat.com](http://www.experthabitat.com)

SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-36386 EN DATE DU 24/04/2019  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : DTA_36LAVOISIER--01 - 36 RUE LAVOISIER 77000 MELUN		Réf échantillon ITGA : IT071904-40793		
Réf échantillon client : DTA_36LAVOISIERP008 / Autres - - - / Local 1 Sol Dalle de sol		Description ITGA : Dalle dure cassante beige / Colle polymère jaune avec poussières / Matériau beige en vrac		
* Dalle dure cassante beige + colle polymère jaune avec poussières non séparable	META (2)	1	24/04/2019	Amiante non détecté / -
* Matériau beige en vrac	META (1)	1	24/04/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/2



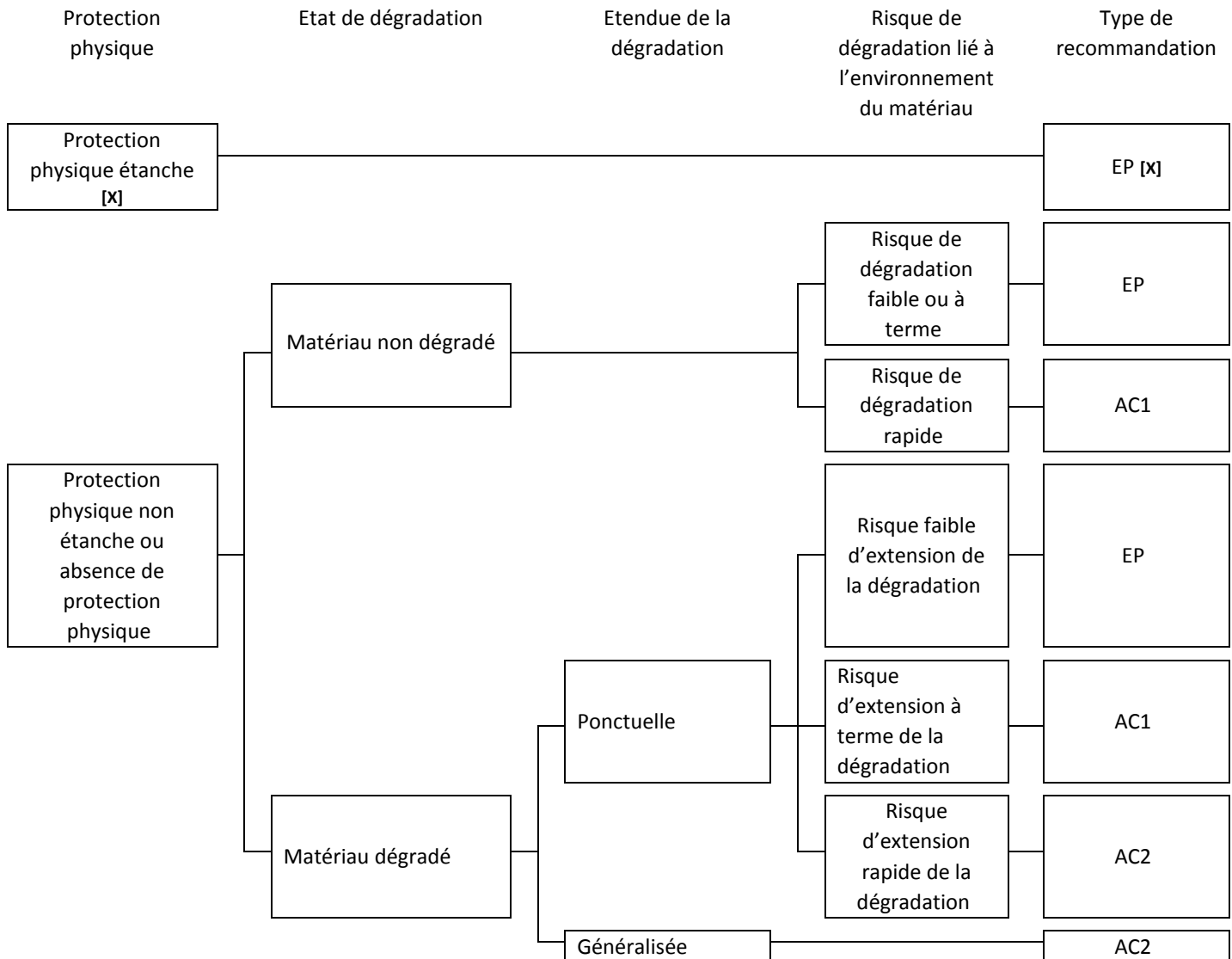
## GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N de dossier	DTA_36LAVOISIER
Date du contrôle	14/05/2019
Bâtiment	Autres
Pièce ou zone homogène	Locaux vide-ordures
Élément	Conduit Amiante ciment
Repérage	P001
Résultat	EP

CRITERES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT



Légende des types de recommandations définies à l'article 5 du présent arrêté :

EP = évaluation périodique AC1 = action corrective de premier niveau AC2 = action corrective de seconde niveau

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physique intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.
- La sollicitation des matériaux et produits liée à des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc.

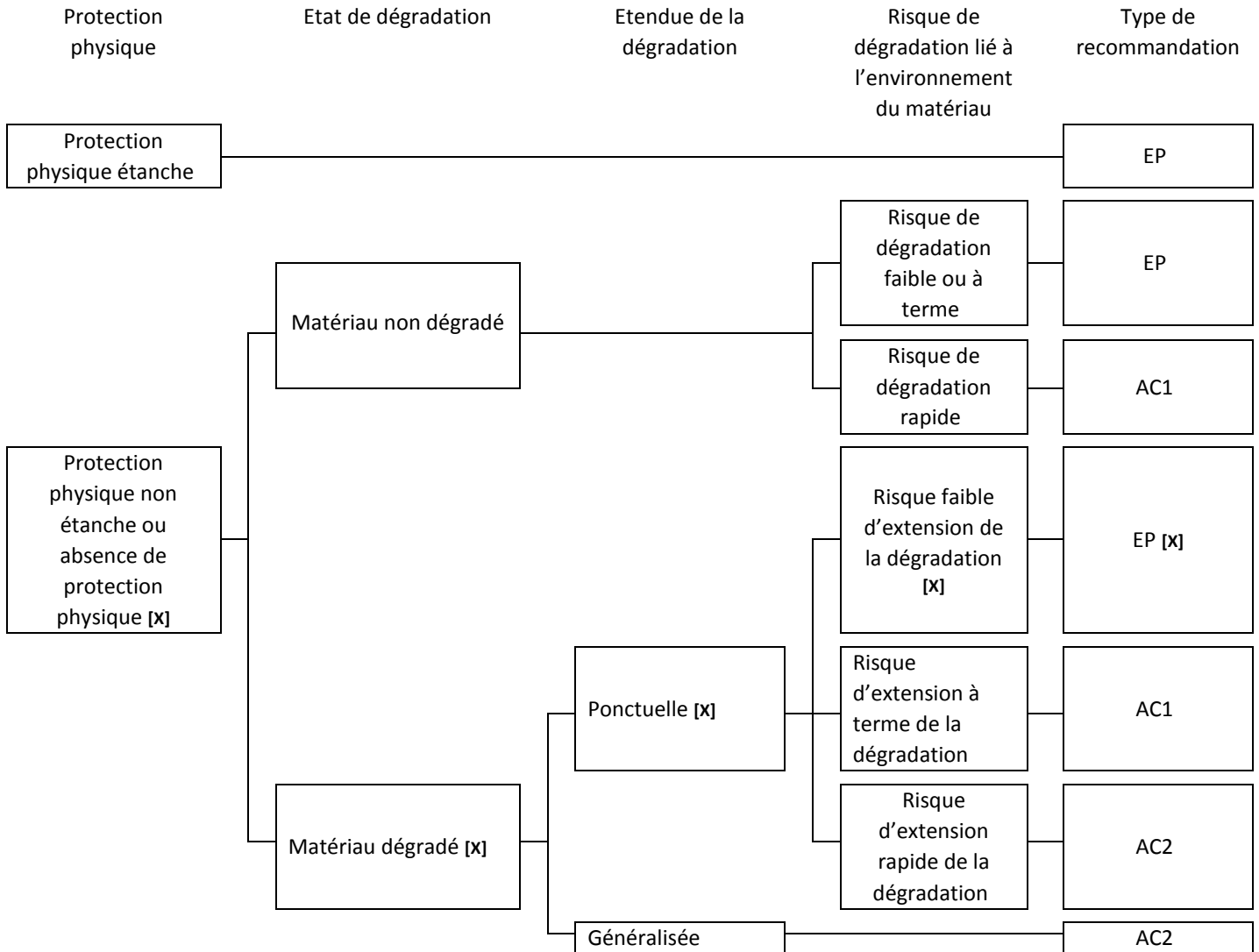
## GRILLE D'ÉVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N de dossier	DTA_36LAVOISIER
Date du contrôle	14/05/2019
Bâtiment	Autres
Pièce ou zone homogène	Dégagement 2
Élément	Conduit Amiante ciment
Repérage	P004
Résultat	EP

CRITERES D’EVALUATION DE L’ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L’AMIANTE ET DU RISQUE DE DEGRADATION LIES A LEUR ENVIRONNEMENT



Légende des types de recommandations définies à l’article 5 du présent arrêté :  
 EP = évaluation périodique AC1 = action corrective de premier niveau AC2 = action corrective de seconde niveau

L’évaluation du risque de dégradation lié à l’environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physique intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.
- La sollicitation des matériaux et produits liée à des locaux, selon qu’elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d’aggravation de la dégradation des produits et matériaux comme la fréquence d’occupation du local, la présence d’animaux nuisibles, un défaut d’entretien des équipements, etc.

# ATTESTATION(S)



## Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE**  
21 ROUTE D ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

**ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE**  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE  
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES  
CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )  
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )  
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION  
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES  
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU  
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP )  
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )  
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION  
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES  
ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETES, LYCTUS )  
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALUR )  
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN  
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.  
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ  
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIER ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNMT )  
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE  
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

**ETAT DES LIEUX LOCATIFS**  
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE  
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION  
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES  
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE  
DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.  
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE  
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.  
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES  
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )  
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION  
CENTRE DE FORMATION  
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE  
DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR  
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitat (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitat.  
A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018  
Pour la compagnie



PEFC 10-31-1493 / Certifié PEFC  
 N° 0500001003200 334

AD



CERTIFICAT DE COMPETENCES

DEKRA

DEKRA CERTIFICATION SAS

# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

### Abdessamad RHENZOUR

est titulaire du certificat de compétences N° DTI3342 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	21/11/2017	20/11/2022
- Diagnostic amiante sans mention	23/11/2017	22/11/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	22/11/2017	21/11/2022
- Diagnostic de performance énergétique	04/12/2017	03/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	04/12/2017	03/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	04/12/2017	03/12/2022

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers outils de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constatations de risque d'exposition au plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constatations de risque d'exposition au plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2006 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 8 avril 2007 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et 13 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY  
Bagneux, le 04/12/2017



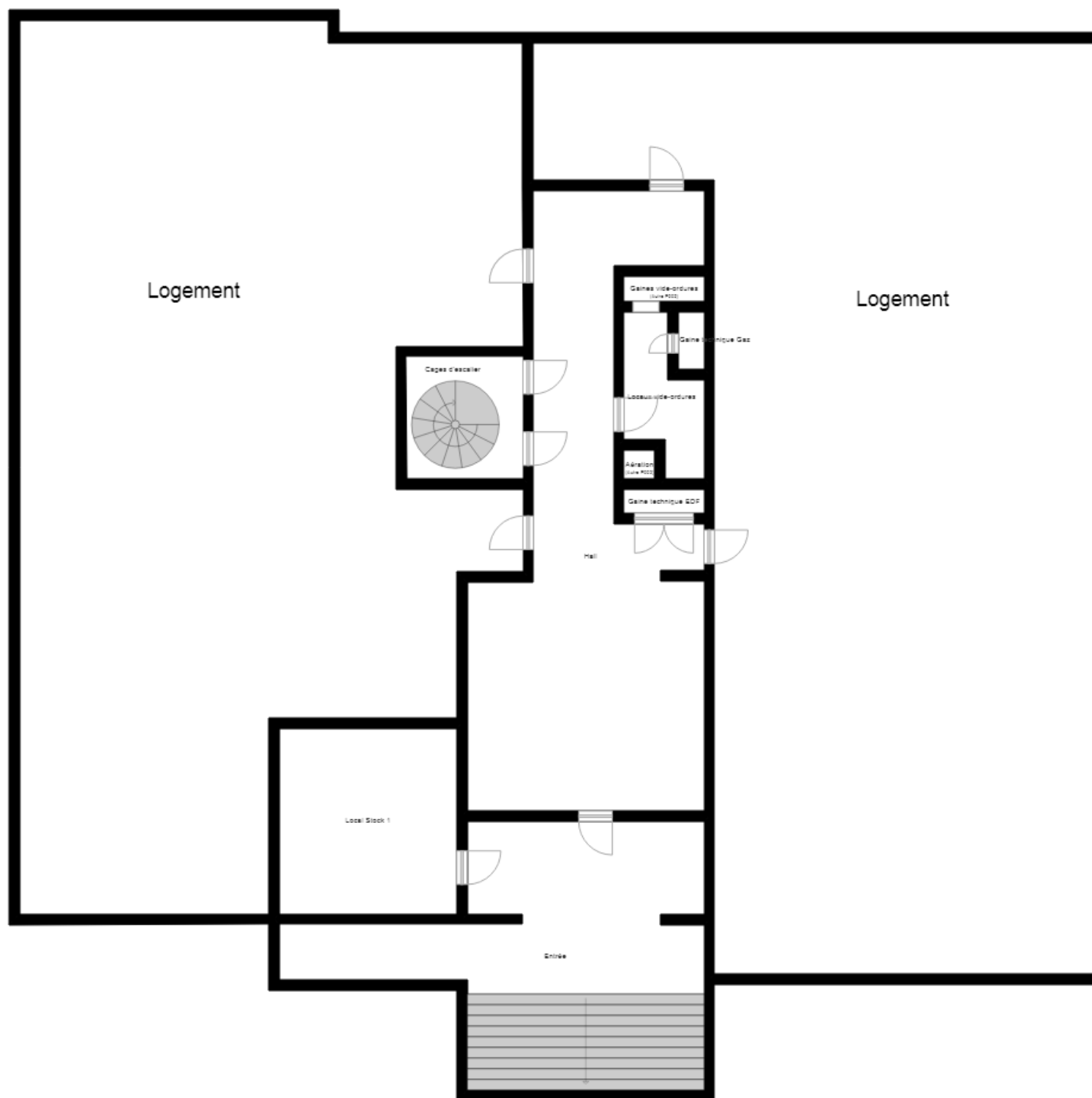




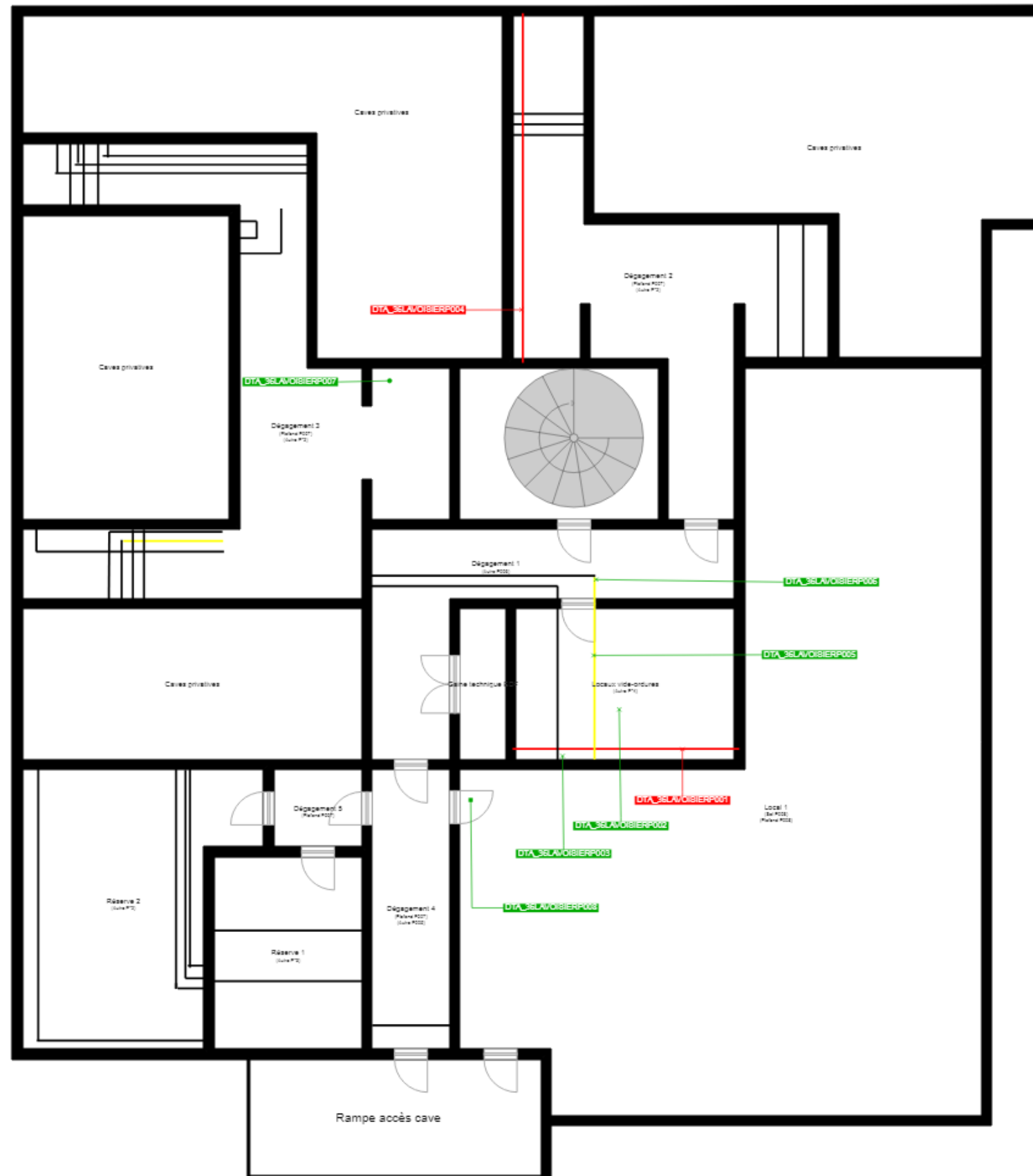
Numéro d'accréditation :  
4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

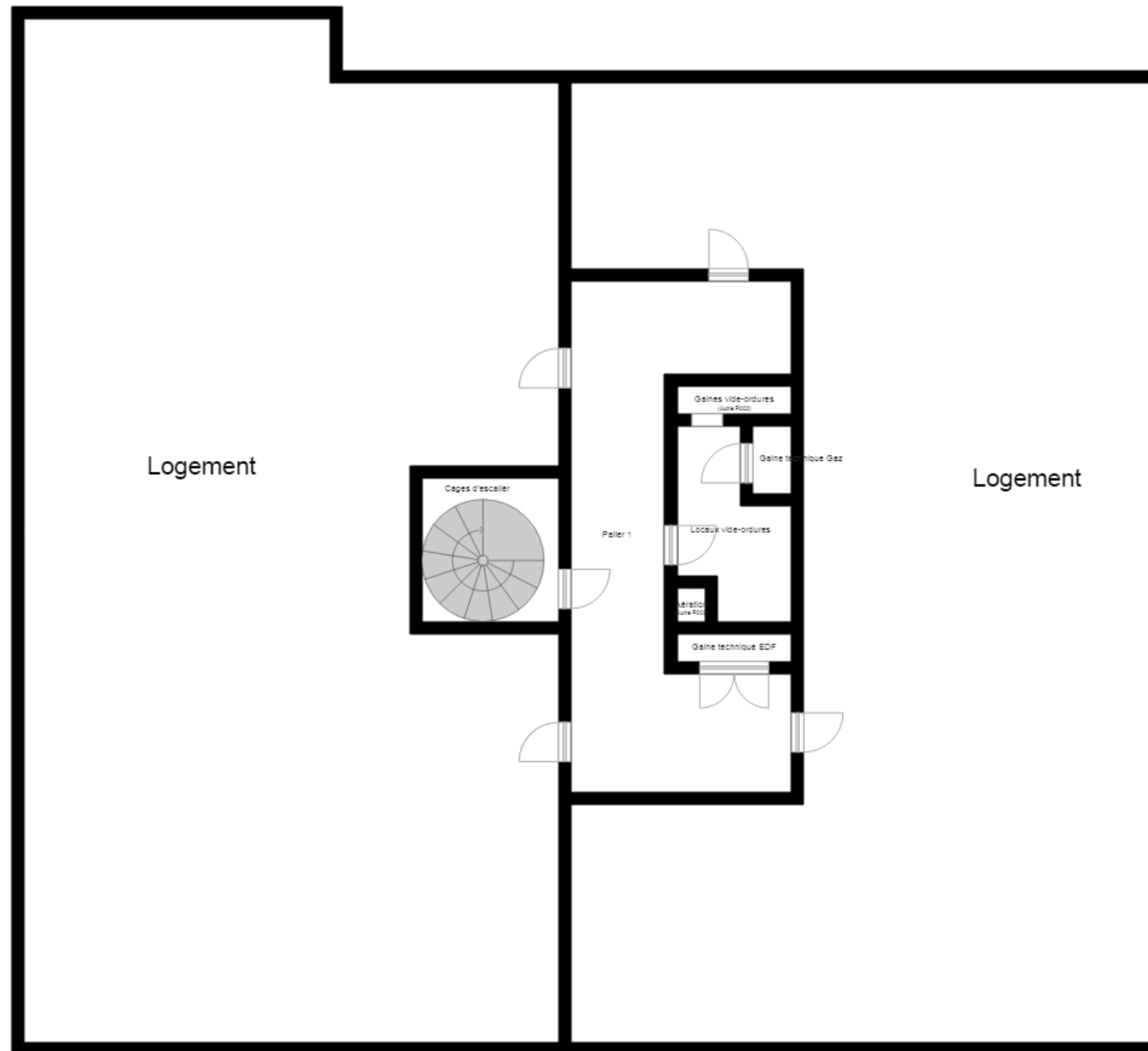
DEKRA Certification SAS \* 5 avenue Garlande - F92220 Bagneux \* [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)

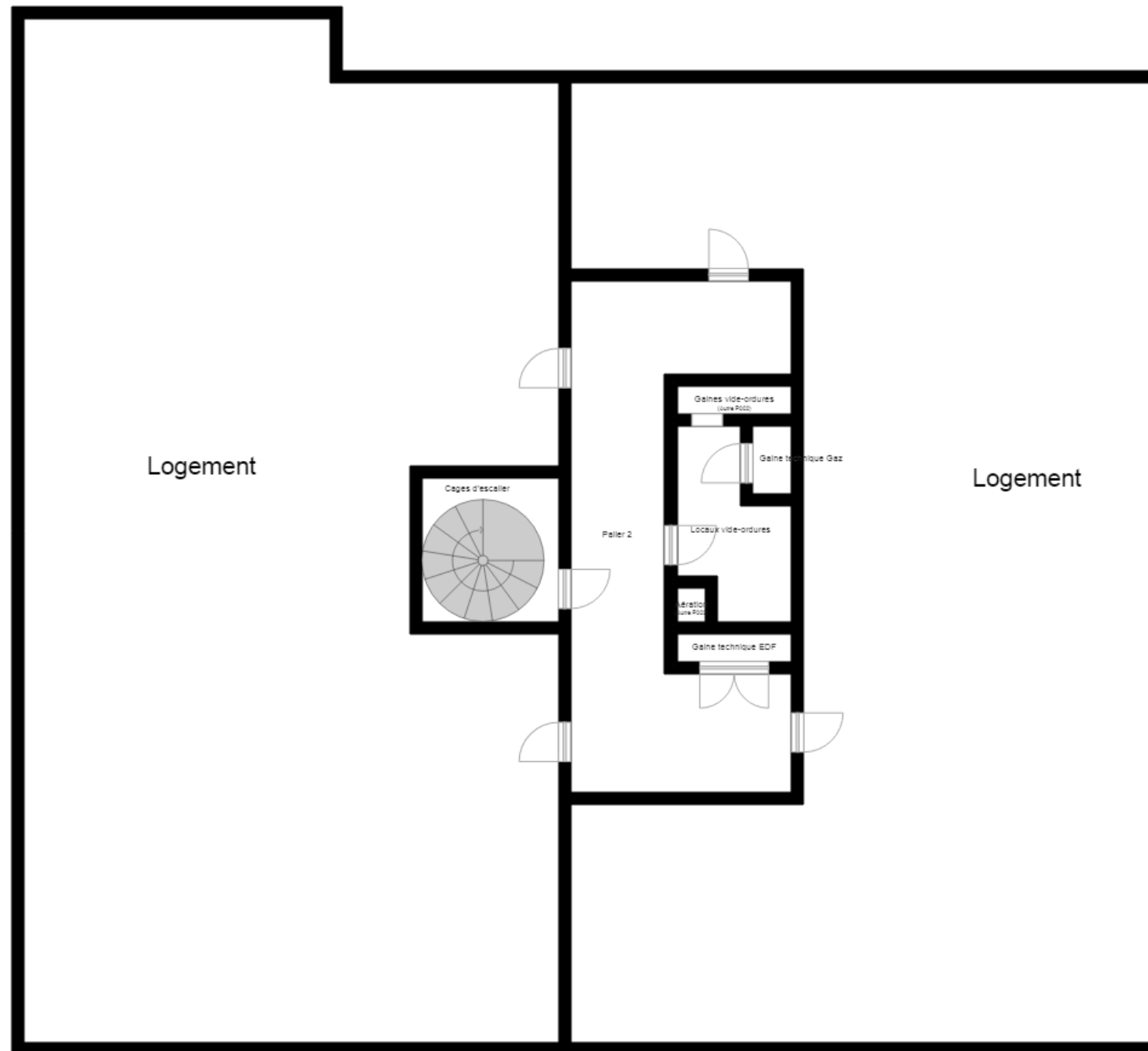
Scanned by CamScanner

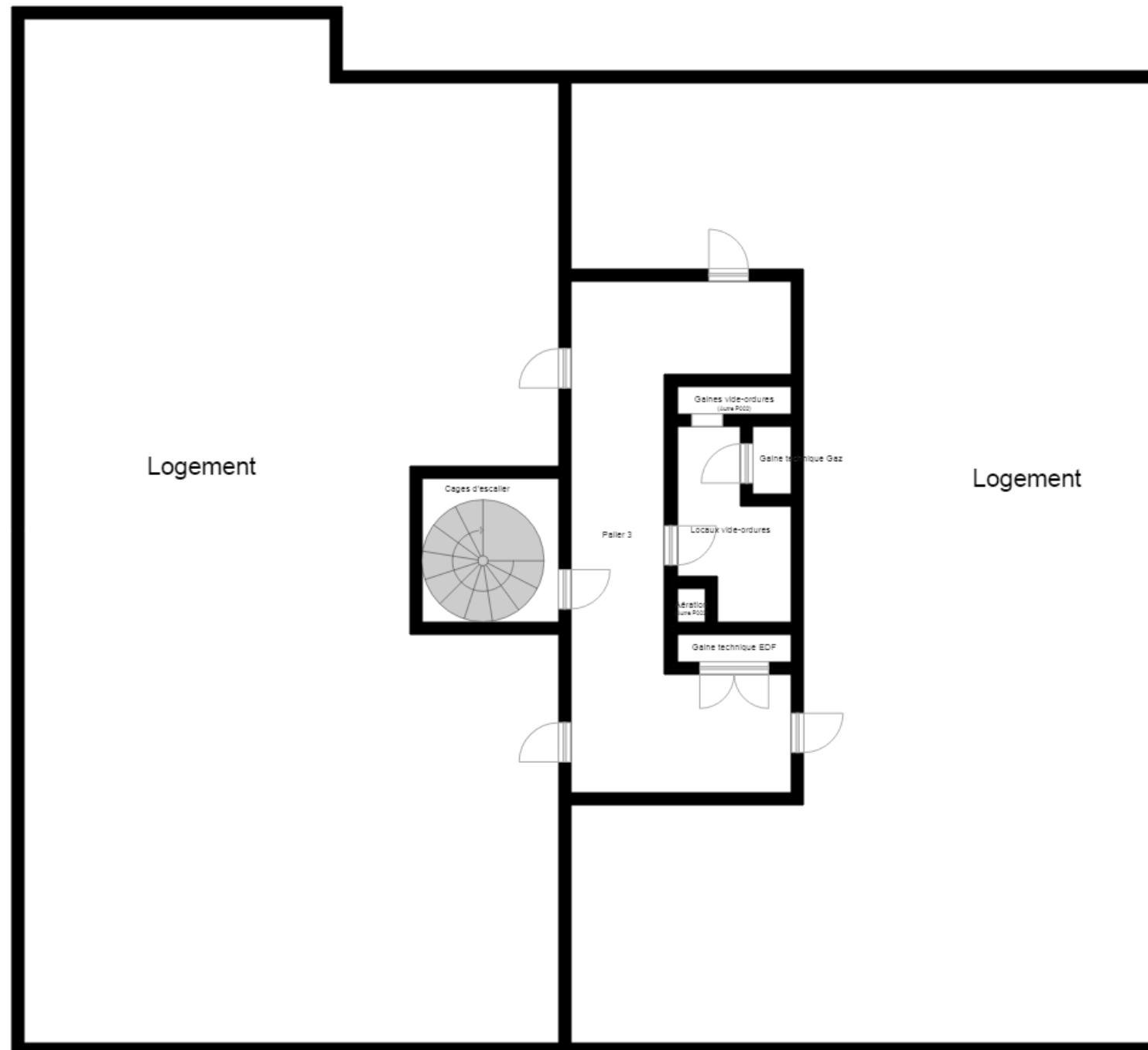


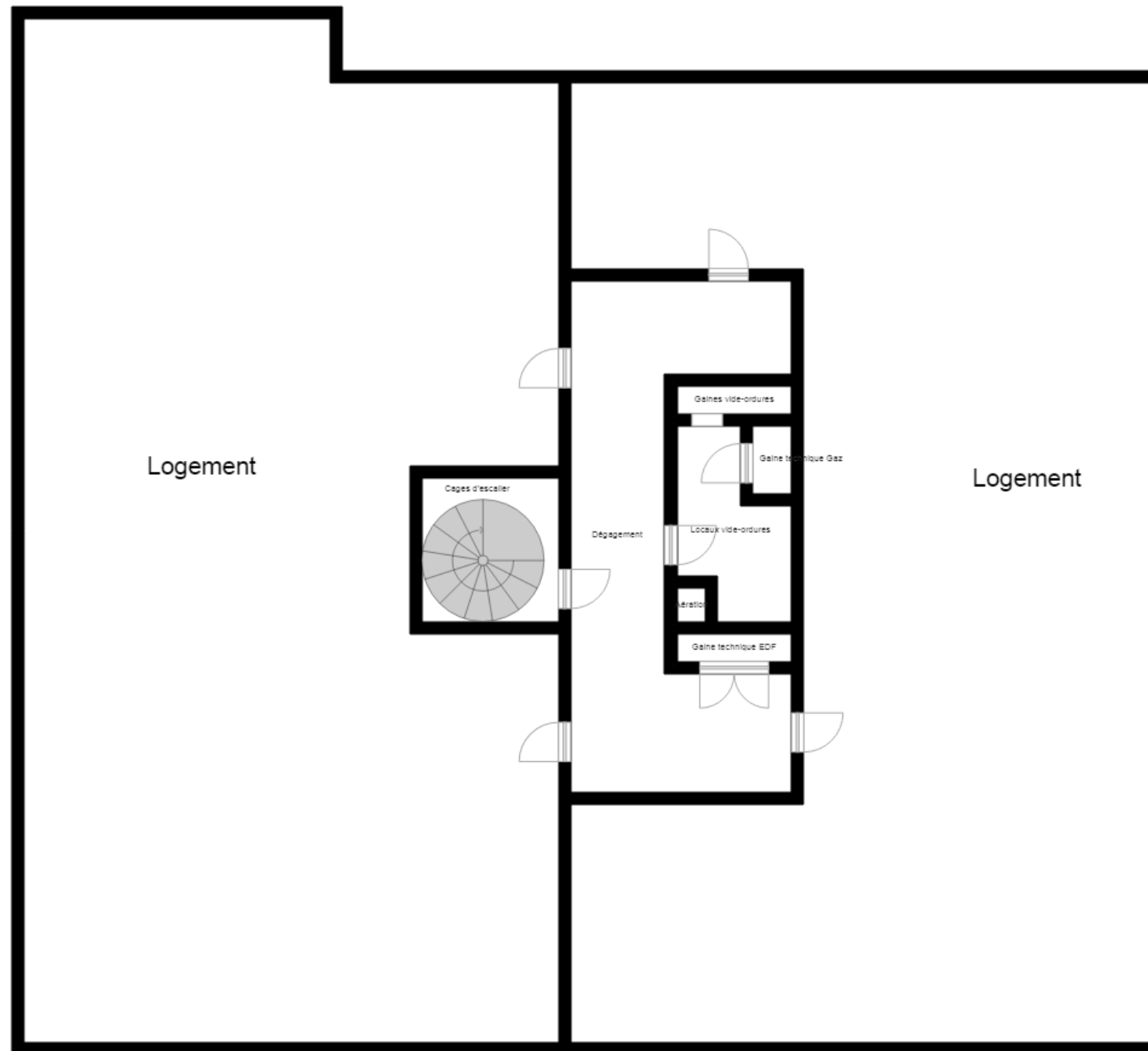
Batiment 36

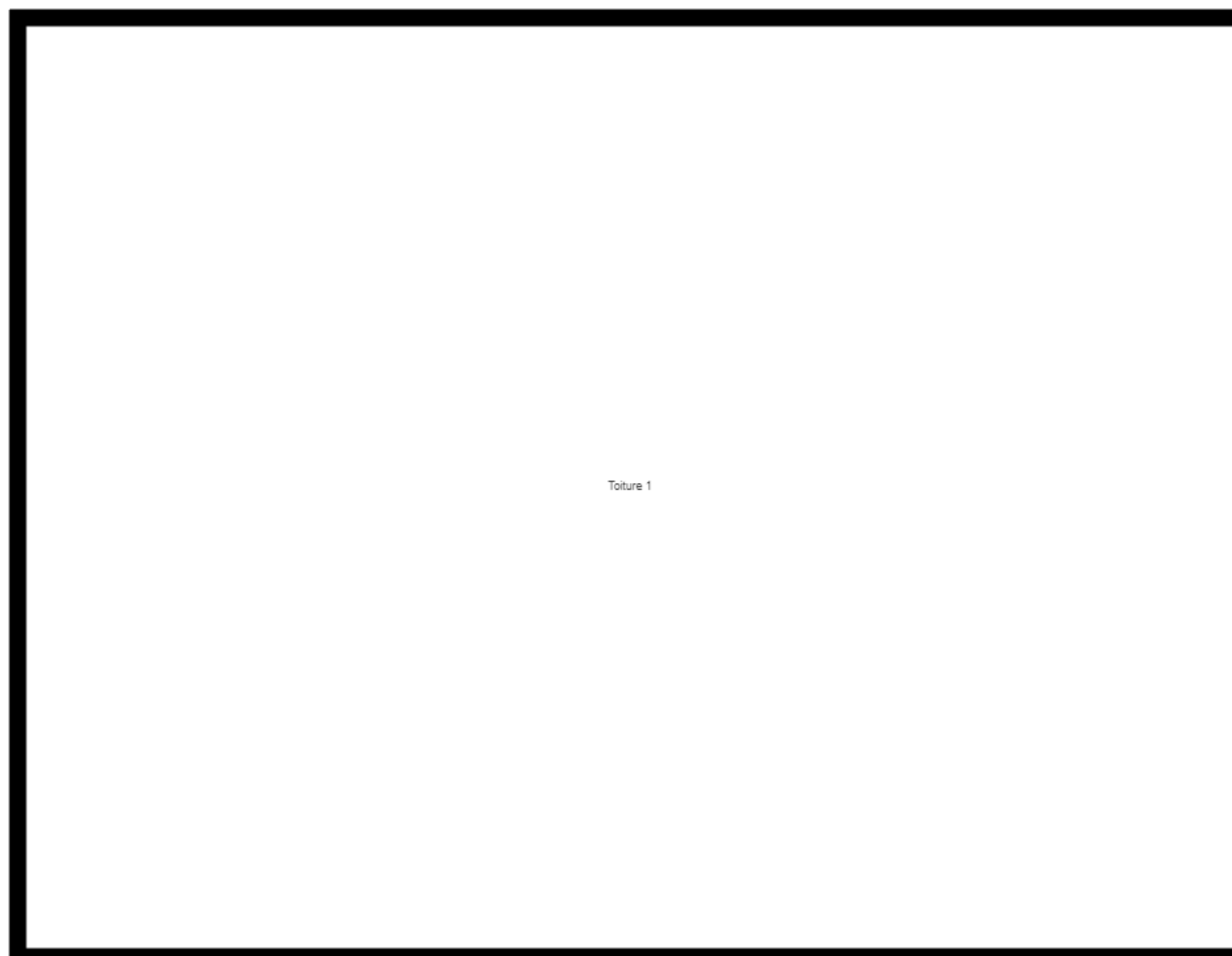














	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Machefer

	Murs amiantés
	Prélèvements de sol amianté
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafond amiantés
	Prélèvements de plafond non amiantés
	Prélèvements de mur amiantés
	Prélèvements de mur non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sols amiantés
	Plafonds amiantés
	Sols et plafonds amiantés
	Conduits amiantés
	Conduits non amiantés